



Prier pour les autorités

(Première épître à Timothée 2.1ss)

La première des « Epîtres pastorales » définit, à l'usage, d'abord, des ministres, « comment il faut se conduire dans la maison de Dieu » (1 Tm 3.15). Les directives de l'apôtre, qui ont en vue le déroulement du culte, donnent la place d'honneur à la prière, présentée par les hommes de l'assemblée (1 Tm 2.8).

Prière pour tous - et Paul mentionne les rois, détenteurs du pouvoir politique suprême, et tous ceux qui ont prééminence, ministres et magistrats, hauts fonctionnaires, dirigeants syndicaux, voire grands patrons, penseurs et vedettes médiatiques, dont les choix, mis en œuvre, ont des effets déterminants dans la vie sociale, pour le meilleur et pour le pire (1 Tm 2.2). L'apôtre insiste : voilà qui est bon, agréable à Dieu (v.3).

Quel rapport y a-t-il entre la prière pour « tous » et la prière pour les détenteurs de l'autorité (à tous ses degrés, sous toutes ses formes) ? Les motifs indiqués permettent-ils de le saisir ? Nous prions pour pouvoir mener une vie paisible et pieuse (v.2, des deux adjectifs « paisible » signifie l'absence de troubles provoqués du dehors et « tranquille » du dedans). Et nous prions parce que Dieu désire que tous les humains soient sauvés, en parvenant à l'exacte connaissance de la vérité (v.4), le Christ Homme s'étant offert en rançon pour tous (v.6) et l'apôtre ayant été envoyé à toutes les nations (v.7).

Les deux motifs s'articulent sans doute l'un à l'autre. Deux liaisons sont possibles, et qui ne s'excluent pas mutuellement. La prière pour les autorités demande qu'elles puissent bien remplir leur rôle, au bénéfice de tous (cf. Rm 13.1ss) : c'est leur mandat que de veiller à la paix civile et de garantir la liberté religieuse ; le sens ultime de leur institution, c'est de fournir le cadre voulu pour l'évangélisation du monde ; nous prions pour les gouvernants et magistrats, selon cette première articulation, afin qu'aucun trouble ne perturbe le témoignage, dont c'est aujourd'hui le « temps propre » (v.6).

Une seconde articulation s'accorde aussi avec le contexte. Les hommes qui détiennent l'autorité font partie de « tous les humains » : prier pour tous - un tous qualitatif, pour n'exclure aucune catégorie, aucun état de vie, aucune ethnie - c'est aussi prier pour eux. Et nous risquons de les oublier ! Quand ils oppriment l'Eglise, pense-t-on à prier pour eux ? Une note de la T.O.B. rappelle qu'au moment où l'apôtre dictait ces lignes, Néron régnait à Rome. Et même en dehors de toute persécution, les grands de la terre paraissent inaccessibles au témoignage des simples chrétiens, de la pauvre Eglise. Bengel observe que ces grands ont peu d'occasions d'être mis en présence de la vérité. Mais Dieu veut et peut les toucher eux aussi par sa grâce.

Jean Chrysostome résume fort bien : « Imite Dieu : s'il désire que tous les humains soient sauvés, il faut semblablement prier pour tous. S'il a désiré que tous soient sauvés, désire le toi aussi ; si tu le désires, prie pour cela. »

Avec des actions de grâces (v.1). Il est remarquable que l'apôtre ajoute ce terme aux trois « requêtes, prières, intercessions ». Il appartient à l'obéissance de la foi de prier en



Bibliothèque numérique FEF

remerciant pour le bien que Dieu nous accorde par tous, et spécialement par les hommes en position d'influence ; et ensuite de le remercier pour le salut qu'il veut opérer dans la vie d'hommes de toutes conditions, y compris de ceux qu'on nomme les « autorités ».

Henri BLOCHER